

# Bilan annuel de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan - 2021



Rédigé par

Patrick Fortin, coordonnateur en  
environnement

## 1. Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. INTRODUCTION.....   | 2  |
| 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN..... | 2  |
| 2.2 Mission, vision, valeurs.....                                | 3  |
| 2.1 Services offerts.....  | 4  |
| 2.3 Objectifs.....   | 6  |
| 3. PANDÉMIE DE LA COVID-19.....                                  | 6  |
| 4. CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....                        | 7  |
| 4.1 Matières recyclables.....                                    | 7  |
| 4.2 Matières enfouies.....                                       | 8  |
| 4.3 Matières revalorisables.....                                 | 14 |
| 5. MAGASIN DE RÉEMPLOI.....                                      | 16 |
| 6. PORTRAIT GLOBAL.....  | 18 |
| 7. PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES.....                    | 19 |
| 8. SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....  | 20 |
| 9. CONCLUSION.....   | 21 |

## FAITS SAILLANTS

Voici les faits saillants qui ont marqué l'année 2021 en ce qui concerne les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

- L'enfouissement résidentiel en baisse et la récupération en hausse dans la Manicouagan;
- Le retour de la MRC La Haute-Côte-Nord au lieu d'enfouissement;
- L'impact de la pandémie de la COVID-19 diminue;
- Le magasin de réemploi Phase 2 remporte un prix Mérite Ovation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Un pas de plus vers le compostage;
- « Demain Manicouagan », la phase 2 du projet se concrétise.

### 1. INTRODUCTION

Dans une optique de reddition de comptes et de transparence, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) publie un bilan annuel de ses opérations. Ce bilan permet d'évaluer la progression de l'application du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR)* et de mesurer ses efforts, ses activités et ses résultats.

Il brosse un portrait de la gestion des matières résiduelles de la Manicouagan pour l'année 2021. Les différents résultats sont énoncés et comparés avec l'année de référence 2014 du PGMR ainsi que celles qui suivent.

Plus spécifiquement, ce document fait état des quantités de matières recyclées, valorisées et éliminées par le biais des différentes installations et des services offerts, tels que la collecte sélective, l'enlèvement des ordures et l'élimination, la collecte des encombrants, les entrées de l'écocentre et les sorties du magasin de réemploi Phase 2.

### 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

La Régie est une organisation municipale ayant pour mandat d'assurer les services de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles des municipalités de la région.

La Régie possède, depuis 2009, la responsabilité de la gestion des matières résiduelles du territoire de la Manicouagan, comprenant huit municipalités, dont la Ville de Baie-Comeau et les municipalités de

Baie-Trinité, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Label et Ragueneau. La figure 2.1 représente la carte de la MRC de Manicouagan où sont situées les municipalités membres.

La population de la MRC Manicouagan est détaillée au tableau 2.1. En 2021, on comptabilise 27 874 habitants, incluant le territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

**Tableau 2.1 Historique de population MRC Manicouagan**

| Année | Population |
|-------|------------|
| 2015  | 29 449     |
| 2016  | 29 136     |
| 2017  | 28 311     |
| 2018  | 28 267     |
| 2019  | 28 267     |
| 2020  | 28 072     |
| 2021  | 27 874     |

## **2.2 Vision, mission, valeurs**

La vision, la mission et les valeurs qui distinguent la Régie des autres organisations sont les suivantes :

### **La vision**

Faire de la Manicouagan une collectivité engagée dans la gestion responsable des matières résiduelles

### **La mission**

Offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières.

Gérer les matières résiduelles en privilégiant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation tout en respectant les exigences environnementales en matière d'enfouissement.

### **Nos valeurs**

La vision et la mission s'appuient sur quatre valeurs qui guident et encadrent le fonctionnement ainsi que le développement de la Régie :

La proximité : présents dans la vie des gens

La conviction : convaincus que chaque geste compte

La rigueur : consciencieux du travail réalisé

La fierté : soucieux de reconnaître l'apport de chacun

## **2.1 Services offerts**

Le contrat de collecte des matières résiduelles de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, ainsi que celui du Territoire non organisé (TNO) de la MRC Manicouagan, a été renouvelé et octroyé à l'entreprise Location Excavation R.S.M.F Inc. en 2021 pour une durée de sept ans (2021-2028).

L'année 2021 marque la deuxième année de la collecte des matières résiduelles dans le TNO de la Rivière-aux-Outardes, en partenariat avec la MRC de Manicouagan. Le service se traduit par la mise à la disposition de conteneurs à chargement avant répartis en trois points de collecte sur les axes principaux sillonnant le TNO, soit le chemin de la Scierie (C-901), la route 389 et le chemin de la Toulnostouc.

### **Gestion des matières recyclables**

Les matières recyclables sont collectées et acheminées au centre de transfert situé au Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles. Depuis 2020, la Régie achemine les matières recyclables en vrac au centre de tri, mettant fin à la mise en ballots des matières recyclables. Le transport en vrac assure la qualité des matières récupérées. Le marché de la récupération, qui était un marché de quantité depuis le début des années 2010, est désormais un marché de qualité.

### **Traitement des ordures**

Un lieu d'enfouissement technique (LET) est situé à Ragueneau, assurant l'enfouissement des déchets ultimes. La clientèle se compose des municipalités de la MRC Manicouagan et de la MRC La Haute-Côte-Nord, des industries, des commerces et des institutions (ICI), de la communauté autochtone de Pessamit et du TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Également sous la responsabilité de la Régie, l'ancien site d'enfouissement sanitaire (LES) situé sur le chemin de la Scierie à Baie-Comeau et fermé depuis 2002. Un suivi postfermeture y est effectué annuellement jusqu'à ce que ce lieu n'ait plus d'impact sur l'environnement en suivant les recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

### **Collecte des encombrants**

La collecte des encombrants est offerte une fois par année, au printemps. Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposé dans le bac roulant et n'ayant aucun potentiel de valorisation. Lors de cette collecte, il n'y a pas de tri possible. Les matières sont acheminées au lieu d'enfouissement.

### **Valorisation des matières**

La Régie assure le réemploi, la récupération et la valorisation des matières ne pouvant être récoltées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction, rénovation, démolition (CRD) ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Elle le fait par l'intermédiaire de ses écocentres et de son magasin de réemploi Phase 2.

Un écocentre est situé à Baie-Comeau et deux écocentres satellites à Godbout et Baie-Trinité. Un point de service est également accessible chez Transformation des métaux du Nord pour la disposition des matériaux secs seulement. Ce service est gratuit pour les citoyens des municipalités membres, jusqu'à un maximum de trois tonnes par évaluation municipale, et ce, peu importe le point de dépôt utilisé. Depuis le début de l'année 2020, l'accès aux écocentres est également permis gratuitement aux utilisateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes jusqu'à une quantité maximale d'une tonne. Les citoyens qui dépassent les limites permises gratuitement sont facturés à la tonne selon la tarification en vigueur. Une tarification est également établie pour les industries, commerces ou institutions désirant se départir de matières par le biais des écocentres.

Les résidus apportés aux écocentres sont triés selon un système de conteneurs séparant les différents types de matières. Celles pouvant être revalorisées sont acheminées vers différentes entreprises de récupération telles que AIM Manicouagan (métaux) et Transformation des métaux du Nord (CRD).

Les matières pouvant obtenir une deuxième vie sont dirigées vers le magasin de réemploi Phase 2 afin d'être vendues aux citoyens à prix modique. Le magasin abrite un atelier d'ébénisterie et de mécanique permettant la réparation d'items réutilisables et où de vieux matériaux sont récupérés pour créer de toutes pièces des objets exclusifs. Le magasin de réemploi fonctionne sous un principe d'économie circulaire.

### **Matières organiques**

Le mandat de la conception et de l'élaboration des plans et devis de construction de la plateforme de compostage a été attribué à la firme FNX-Innov Inc. en partenariat avec la firme Solinov. Ce service devrait être en opération d'ici 2023 afin de satisfaire aux exigences du gouvernement du Québec quant aux objectifs de réduction de l'enfouissement de la matière organique.

## **Gestion des boues**

La Régie est également responsable de la coordination, de la collecte, du transport et du traitement des boues provenant des fosses septiques et des étangs aérés de ses municipalités membres. Ce volet, lorsque mis en œuvre, complétera l'ensemble des services offerts par la Régie.

### **2.3 Objectifs**

Par l'entremise du PGMR 2016-2020, la Régie a mis de l'avant plusieurs objectifs. Bien que ce rapport ne soit pas un suivi de ce plan de gestion, il permet de mettre en lumière les résultats de l'année 2021 en ce qui a trait aux matières résiduelles.

Les objectifs du PGMR qui se prêtent à cet exercice sont les suivants :

- Réduire de 75 kg/habitant les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement;
- Augmenter de 10 % les matières recyclables envoyées au centre de tri;
- Produire et diffuser des bilans de gestion des matières résiduelles (GMR) et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.

La prise en compte des objectifs permet de mieux évaluer les performances des municipalités de la Manicouagan pour la période donnée.

### **3. PANDÉMIE DE LA COVID-19**

L'année 2021, comme en 2019 et en 2020, fût marqué par la pandémie de COVID-19. Cette dernière a eu un effet notable sur la quantité générée de matières résiduelles sur le territoire en 2021. La pandémie a changé les habitudes des citoyens, qui sont demeurés davantage à la maison à la suite des mesures sanitaires imposées par le gouvernement (ex. le confinement). L'impact de la pandémie COVID-19 n'est pas aussi présent pour l'année 2021 à la suite des allègements progressifs des mesures et des restrictions sanitaires.

Une reprise économique progressive fût également observée malgré les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec sur les ICI, dont les conditions d'ouverture restreintes, le nombre de personnes autorisées à l'intérieur des commerces, le port du masque obligatoire, la fermeture des salles à manger, etc.

## 4. CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section est le cœur du bilan annuel. Elle présente les performances de la Manicouagan pour chaque type de matières; les matières recyclables, les matières enfouies, les encombrants, les matières valorisées par les écocentres et le magasin de réemploi Phase 2.

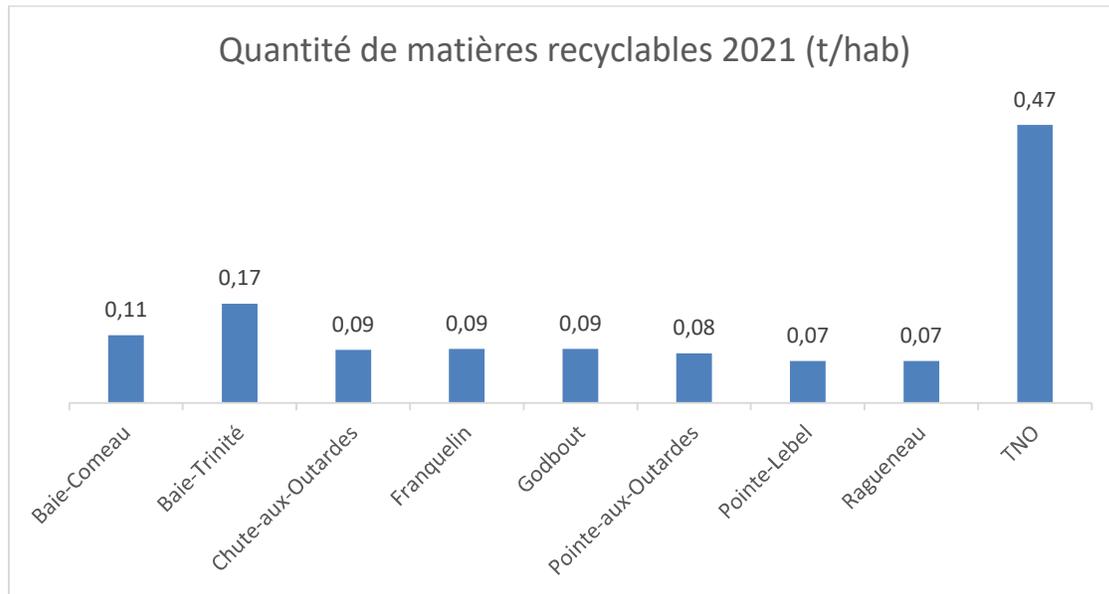
### 4.1 Matières recyclables

En 2021, 3 002 tonnes de matières recyclables résidentielles et commerciales, provenant de la collecte à chargement latéral résidentielle, ont été acheminées vers le centre de tri de Société VIA à Lévis. Le tableau 4.1.1 démontre qu'il s'agit d'une hausse par rapport à l'année précédente, augmentation qui avait déjà été observé en 2020 par rapport à 2019. Ces augmentations successives sont attribuables, entre autres, à la pandémie de la COVID-19. L'amélioration de la desserte au territoire non organisé (collecte ordures/recyclage le même jour, augmentation de la fréquence de collecte, etc.) a aussi permis d'effectuer moins de déclassement à la source dû à la contamination par la présence de surplus d'ordures dans les conteneurs de matières recyclables.

**Tableau 4.1.1 : Historique des quantités de matières recyclables collectées par municipalité (tonnes)**

| Municipalités       | 2014           | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2021           |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Baie-Comeau         | 2 706 t        | 2 582 t        | 2 493 t        | 2 438 t        | 2 345 t        | 2 283 t        | 2 306 t        | 2 368 t        |
| Baie-Trinité        | 80 t           | 70 t           | 60 t           | 57 t           | 53 t           | 50 t           | 52 t           | 63 t           |
| Chute-aux-Outardes  | 145 t          | 154 t          | 149 t          | 156 t          | 146 t          | 146 t          | 123 t          | 128 t          |
| Franquelin          | 21 t           | 18 t           | 22 t           | 22 t           | 23 t           | 26 t           | 27 t           | 20 t           |
| Godbout             | 38 t           | 30 t           | 26 t           | 25 t           | 26 t           | 24 t           | 27 t           | 27 t           |
| Pointe-aux-Outardes | 115 t          | 118 t          | 111 t          | 109 t          | 109 t          | 105 t          | 108 t          | 107 t          |
| Pointe-Lebel        | 192 t          | 165 t          | 163 t          | 159 t          | 143 t          | 132 t          | 157 t          | 150 t          |
| Ragueneau           | 100 t          | 97 t           | 93 t           | 90 t           | 87 t           | 90 t           | 87 t           | 99 t           |
| TNO                 | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 30 t           | 40 t           |
| <b>MANICOUAGAN</b>  | <b>3 397 t</b> | <b>3 234 t</b> | <b>3 118 t</b> | <b>3 057 t</b> | <b>2 932 t</b> | <b>2 856 t</b> | <b>2 918 t</b> | <b>3 002 t</b> |

**Figure 4.1.1 Quantité de matières recyclables collectées par habitant 2021 (t/hab.)**



Le taux élevé de récupération par habitant du TNO de la Rivière-aux-Outardes présenté à la figure 4.1.1 s'explique par la faible population de résidents permanents alors que les services sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs, principalement composé de résidences secondaires et de villégiateurs.

## 4.2 Matières enfouies

La quantité totale de matières envoyées à l'élimination se chiffre à 22 260,23 tonnes, excluant le matériel de recouvrement journalier. De ce tonnage, 46,72 tonnes de matières, principalement des pneus et des métaux, ont été retirées du front d'enfouissement pour être revalorisé. Après chaque journée d'opération d'enfouissement, les employés du LET doivent s'assurer de recouvrir le front d'enfouissement avec du matériel de recouvrement. Comme celui-ci est finalement enfoui, il se doit d'être calculé dans la quantité de matières éliminées. C'est donc un total de 5 206,22 tonnes de matériel de recouvrement journalier qui a été acheminé au LET en 2021. Le tonnage enfoui incluant le matériel de recouvrement est finalement de 27 419,73 tonnes.<sup>1</sup>

Le matériel de recouvrement se compose d'un mélange de résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que de bardeaux d'asphalte. Ces matériaux sont broyés et mélangés selon des proportions bien établies afin d'obtenir un mélange homogène respectant les critères du MELCC pour l'utilisation d'un matériel de recouvrement alternatif pour le recouvrement journalier des matières résiduelles.

Le tableau 4.2.1 démontre les quantités de matières reçues au lieu d'enfouissement de Ragueneau selon leur provenance. L'historique des quantités annuelles de matières enfouies depuis l'année de référence 2014 est présenté au tableau 4.2.2.

<sup>1</sup>Source : Formulaire de déclaration de l'exploitant 2021, Rapport annuel 2021

**Tableau 4.2.1 : Quantité de matières éliminées selon leur provenance (en tonne)**

| Provenance des matières                            | Tonnage total 2021 |
|--|--------------------|
| Ordures résidentielles*<br>(Municipalités membres) | 7 622,60 t         |
| Ordures résidentielles (clientèle externe)         | 5 408,02 t         |
| ICI  | 5 996,95 t         |
| CRD  | 1 106,65 t         |
| Encombrants  | 126,82 t           |
| Rejet écocentre                                    | 1 653,28 t         |
| Produits spéciaux et sols contaminés               | 305,21 t           |
| Nettoyage dépôt clandestin                         | 40,70 t            |
| Valorisation                                       | - 46,72 t          |

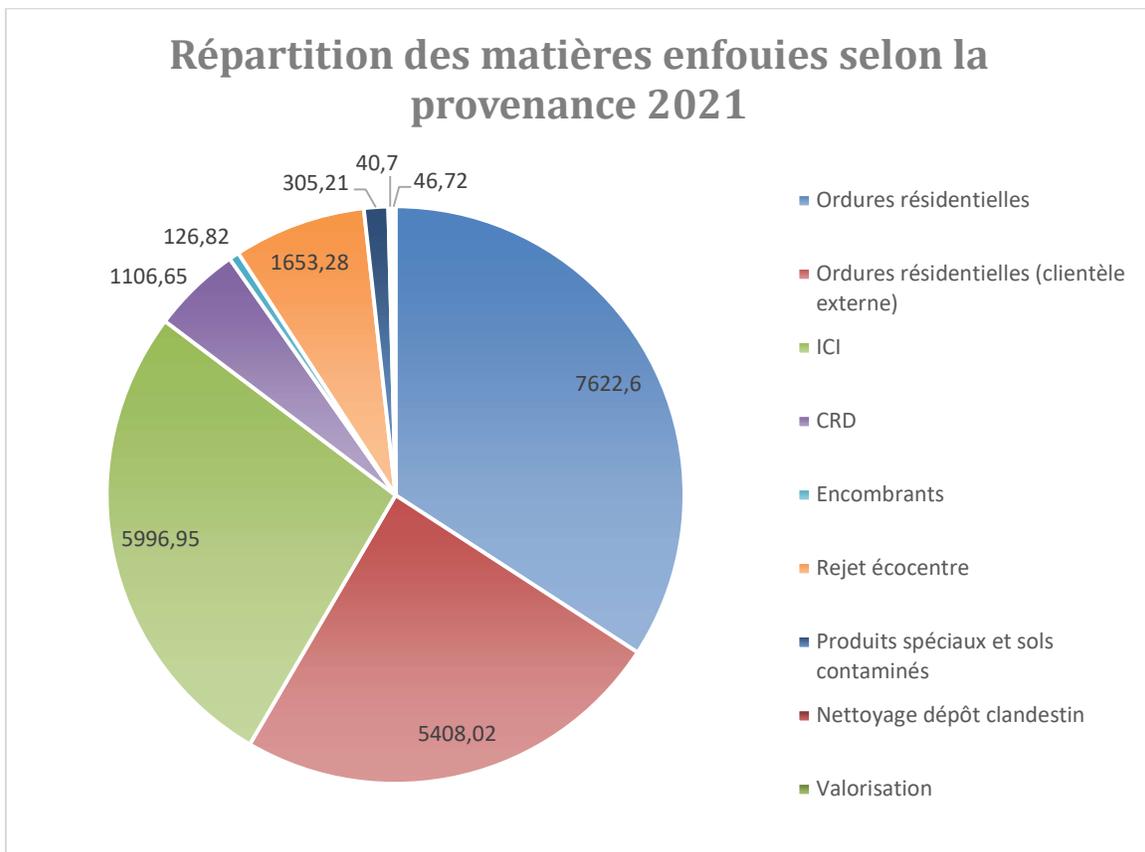
\*Comprend les ordures de la barrière au LET de Ragueneau

**Tableau 4.2.2 : Historique des quantités de matières éliminées (en tonne)**

| Année d'exploitation | Total enfoui | Total enfoui incluant recouvrement |
|----------------------|--------------|------------------------------------|
| 2014                 | 25 060,63 t  | 32 475,08 t                        |
| 2015                 | 23 526,87 t  | 31 192,17 t                        |
| 2016                 | 21 381,51 t  | 31 410,26 t                        |
| 2017                 | 20 747,78 t  | 28 292,61 t                        |
| 2018                 | 21 295,04 t  | 26 807,06 t                        |
| 2019                 | 15 928,60 t  | 20 451,45 t                        |
| 2020                 | 17 393,06 t  | 20 643,06 t                        |
| 2021                 | 22 213,51 t  | 27 419,73 t                        |

La figure 4.2.1 indique la répartition de ces matières sous forme de pourcentage pour en visualiser la proportion.

**Figure 4.2.1: Répartition des matières enfouies selon leur provenance**



### Ordures résidentielles

Les ordures ménagères résidentielles, incluant celles de la clientèle externe représentent 58 % du total des matières éliminées. Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent également un segment important dans la quantité de matières enfouies, soit de 27 %.

De 2015 à 2018, on constate une baisse de la quantité de matières enfouies jusqu'à 2019 où une légère hausse est enregistrée. Pour 2020, on remarque une forte augmentation dû à la pandémie de COVID-19 et à l'instauration du service de collecte des matières résiduelles dans le TNO de la Rivière-aux-Outardes. L'augmentation des matières enfouies se poursuit en 2021, principalement par l'ajout de la MRC La Haute-Côte-Nord à la clientèle et l'enfouissement des résidus de procédé ferreux de l'aluminerie Alcoa.

Le tableau 4.2.3 illustre les résultats par municipalité par année.

**Tableau 4.2.3 Historique des quantités d'ordures ménagères enfouies par municipalité (tonne)\***

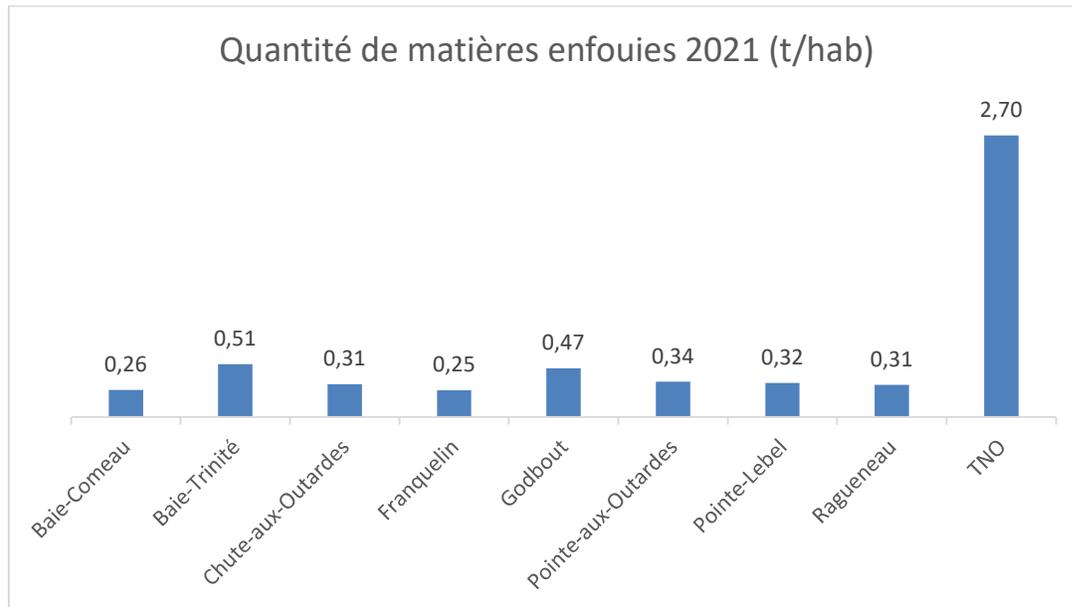
| Municipalités          | 2014           | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2021           |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Baie-Comeau            | 5 690 t        | 5 800 t        | 5 497 t        | 5 415 t        | 5 320 t        | 5 454 t        | 5 664 t        | 5 434 t        |
| Baie-Trinité           | 192 t          | 200 t          | 200 t          | 202 t          | 220 t          | 170 t          | 191 t          | 192 t          |
| Chute-aux-Outardes     | 440 t          | 450 t          | 431 t          | 416 t          | 415 t          | 426 t          | 464 t          | 455 t          |
| Franquelin             | 74 t           | 63 t           | 73 t           | 79 t           | 117 t          | 94 t           | 96 t           | 77 t           |
| Godbout                | 88 t           | 124 t          | 85 t           | 89 t           | 80 t           | 90 t           | 105 t          | 120 t          |
| Pointe-aux-Outardes    | 404 t          | 426 t          | 396 t          | 363 t          | 380 t          | 405 t          | 441 t          | 440 t          |
| Pointe-Lebel           | 589 t          | 616 t          | 555 t          | 561 t          | 597 t          | 582 t          | 646 t          | 604 t          |
| Ragueneau              | 419 t          | 447 t          | 373 t          | 396 t          | 371 t          | 375 t          | 414 t          | 399 t          |
| TNO                    | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 0 t            | 193 t          | 232 t          |
| <b>MRC MANICOUAGAN</b> | <b>7 896 t</b> | <b>8 126 t</b> | <b>7 611 t</b> | <b>7 522 t</b> | <b>7 500 t</b> | <b>7 596 t</b> | <b>8 053 t</b> | <b>7 953 t</b> |

\*La quantité enfouie par municipalité inclut les ordures municipales, les encombrants et les particuliers, mais exclut les ordures à la barrière au LET.

La figure 4.2.2 ci-dessous démontre la quantité d'ordures ménagères par habitant en 2021. On constate un taux d'enfouissement plus élevé par habitant pour Baie-Trinité et Godbout comparativement aux autres municipalités. Puisqu'il y a peu de collecte privée en périphérie, l'utilisation du service résidentiel par le secteur commercial, tel que les terrains de camping ainsi que l'achalandage saisonnier élevé en période estivale peuvent expliquer ces taux.

Comme mentionné précédemment, le taux élevé d'enfouissement par habitant du TNO de la Rivière-aux-Outardes s'explique par la faible population de résidents permanents alors que les services de collecte sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs, principalement composé de villégiateurs. Également, des constats d'infraction ont été émis par la MRC de Manicouagan concernant l'utilisation du service de collecte du TNO par une clientèle non visée, tel que les résidents des municipalités avoisinantes au point de collecte du chemin de la Scierie.

**Figure 4.2.2 Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant (t/hab.)**



**Ordures industries, commerces et institutions**

Le tableau 4.2.4 représente le tonnage éliminé par les ICI et par les entreprises productrices de CRD des huit dernières années. Une nette diminution de matières enfouies est apparente depuis 2014. Cette diminution est accentuée en 2020 par la pandémie de COVID-19, où plusieurs industries, commerces, et institutions ont cessé temporairement leurs activités afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec. Une hausse a été observé en 2021 principalement à la suite de l'enfouissement de 561,74 tonnes de résidus ferreux de procédé de transformation de l'aluminium en provenance des entrepôts d'Alcoa.

**Tableau 4.2.4 Historique des quantités de déchets des ICI et CRD (tonne)**

| Provenance des déchets    | 2014               | 2015              | 2016              | 2017              | 2018              | 2019              | 2020              | 2021              |
|---------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Industries                | 2 012,46 t         | 1 064,22 t        | 1 007,13 t        | 1 128,59 t        | 1 166,26 t        | 1 087,14 t        | 802,08 t          | 1 282,03 t        |
| Commerces et institutions | 6 063,07 t         | 6 928,10 t        | 5 464,99 t        | 5 239,59 t        | 5 463,94 t        | 5 002,05 t        | 4 865,79 t        | 4 714,92 t        |
| CRD                       | 1 919,29 t         | 764,25 t          | 540,08 t          | 494,66 t          | 788,25 t          | 361,17 t          | 699,68 t          | 1 106,65 t        |
| <b>Total</b>              | <b>9 994, 82 t</b> | <b>8 756,57 t</b> | <b>7 012,20 t</b> | <b>6 862,84 t</b> | <b>7 418,45 t</b> | <b>6 450,36 t</b> | <b>6 367,55 t</b> | <b>7 103,60 t</b> |

## Encombrants

Un encombrant est un objet volumineux en fin de vie et offrant un faible potentiel de valorisation, qui doit être éliminé par enfouissement. Ce sont des objets dont la taille ne permet pas d'être apportés aisément aux écocentres. La méthode de collecte a évolué au fil des années passant de deux collectes par année, au service de collecte sur appel et finalement à une seule collecte annuelle. En 2014, le service était offert sur appel et les citoyens avaient droit à deux collectes par année. Les contraintes administratives, logistiques et financières engendrées par cette méthode de fonctionnement ont été réévaluées, et, depuis 2015, une seule collecte annuelle porte-à-porte est réalisée au printemps, à des dates prédéterminées pour chaque municipalité.

D'après le tableau 4.2.5, la quantité d'encombrants collectée par année fluctue, mais demeure relativement stable avec une moyenne de 120 tonnes par année sur le territoire de la MRC de Manicouagan depuis les six dernières années. L'année 2020 a connu une forte hausse de la quantité d'encombrants, puisque les écocentres ont été fermés par mesure de prévention de propagation de la Covid-19. Cette fermeture temporaire jumelée aux consignes d'éviter les déplacements a accentué l'utilisation du service d'encombrants. L'année 2021 est une année semblable à la moyenne 2014-2019, où d'importantes diminutions de tonnage sont observées pour toutes les municipalités par rapport à 2020.

**Tableau 4.2.5 Historique de la quantité d'encombrants collectés par municipalité (tonne)**

| Municipalités          | 2014         | 2015         | 2016        | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         |
|------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Baie-Comeau            | 43 t         | 20 t         | 20 t        | 41 t         | 32 t         | 34 t         | 62 t         | 39 t         |
| Baie-Trinité           | 0 t          | 0,5 t        | 1 t         | 1 t          | 3 t          | 1 t          | 2 t          | 1 t          |
| Chute-aux-Outardes     | 31 t         | 18 t         | 12 t        | 18 t         | 16 t         | 22 t         | 28 t         | 20 t         |
| Franquelin             | 1 t          | 2 t          | 0 t         | 0 t          | 4 t          | 2 t          | 3 t          | 2 t          |
| Godbout                | 0 t          | 0,5 t        | 0 t         | 0 t          | 0 t          | 0 t          | 3 t          | 0 t          |
| Pointe-aux-Outardes    | 18 t         | 25 t         | 5 t         | 18 t         | 14 t         | 21 t         | 28 t         | 22 t         |
| Pointe-Lebel           | 36 t         | 28 t         | 21 t        | 31 t         | 22 t         | 29 t         | 43 t         | 23 t         |
| Ragueneau              | 19 t         | 31 t         | 10 t        | 25 t         | 21 t         | 25 t         | 31 t         | 20 t         |
| <b>MRC MANICOUAGAN</b> | <b>148 t</b> | <b>125 t</b> | <b>70 t</b> | <b>134 t</b> | <b>112 t</b> | <b>134 t</b> | <b>198 t</b> | <b>127 t</b> |

### 4.3 Matières revalorisables

Les écocentres sont des sites de réemploi, de récupération et de valorisation des matières ne pouvant être collectées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Ils sont situés à Baie-Comeau, Baie-Trinité et Godbout. Un point de service est également en opération à Ragueneau, chez Transformation des métaux du Nord (TMN). Ce service offre gratuitement aux citoyens trois tonnes par année, par évaluation municipale.

Depuis 2020, ce service est offert gratuitement aux résidents et utilisateurs du TNO de la Rivière-aux-Outardes jusqu'à concurrence d'une tonne par année. Un total de 229 entrées a été enregistré en provenance du TNO pour 2021.

**Tableau 4.3.1 Historique du nombre d'entrées dans les écocentres**

| Municipalités   | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | 2021          |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Baie-Comeau     | 21 947        | 22 984        | 23 750        | 24 575        | 22 234        | 22 608        | 21 224        | 22 200        |
| Baie-Trinité    | 1 030         | 1 256         | 883           | 1 175         | 596           | 800           | 1 109         | 950           |
| Godbout         | 993           | 1 076         | 1 135         | 1 149         | 1 104         | 1 070         | 1 275         | 1 018         |
| Ragueneau (TMN) | 585           | 583           | 641           | 624           | 679           | 500           | 552           | 656           |
| <b>TOTAL</b>    | <b>24 555</b> | <b>25 899</b> | <b>26 409</b> | <b>27 523</b> | <b>24 613</b> | <b>24 978</b> | <b>24 688</b> | <b>24 824</b> |

On constate, en 2021, un achalandage aux écocentres de la Manicouagan comparable à 2019.

Le tableau 4.3.2 illustre la quantité de matières résidentielles apportées aux écocentres et au point de service. Les écocentres satellites de Godbout et Baie-Trinité sont regroupés, car il n'y a pas de balance à ces écocentres. On obtient la quantité de matières récupérées en additionnant les rejets et les valorisations. Certaines de ces valorisations, spécialement le métal ferreux, sont ramassées et pesées en même temps dans les deux écocentres. Il est donc impossible de séparer les quantités de matières pour Godbout et Baie-Trinité.

**Tableau 4.3.2 Historique de la quantité de matières résidentielles reçues dans les écocentres par municipalité (tonne)**

| Municipalités   | 2014           | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2021           |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Baie-Comeau     | 3 323 t        | 3 109 t        | 3 242 t        | 3 352 t        | 2 886 t        | 2 888 t        | 2 753 t        | 2723 t         |
| Ragueneau (TMN) | 231 t          | 291 t          | 301 t          | 296 t          | 336 t          | 235 t          | 373 t          | 415 t          |
| Satellites      | 306 t          | 248 t          | 284 t          | 262 t          | 180 t          | 186 t          | 144 t          | 205 t          |
| <b>TOTAL</b>    | <b>3 860 t</b> | <b>3 648 t</b> | <b>3 827 t</b> | <b>3 910 t</b> | <b>3 402 t</b> | <b>3 309 t</b> | <b>3 270 t</b> | <b>3 343 t</b> |

## Bilan global des écocentres

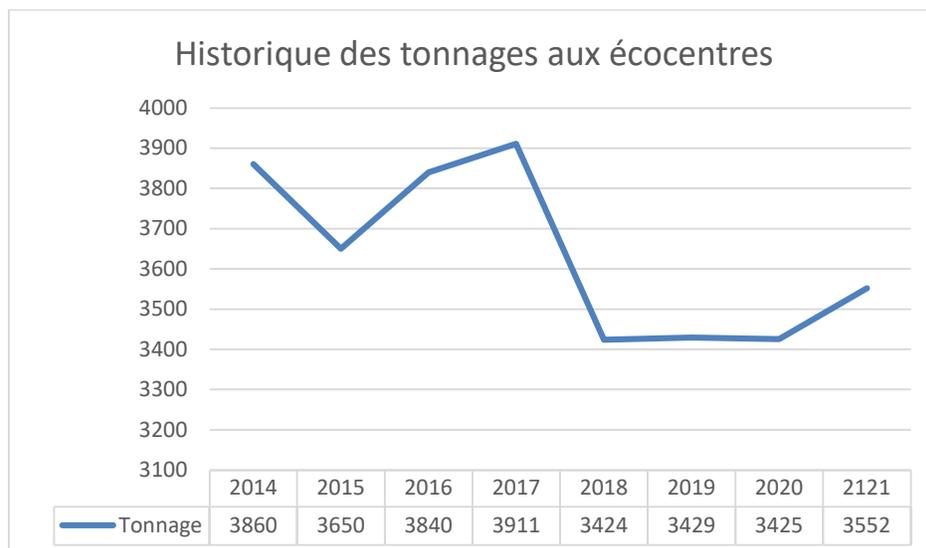
Cette section est consacrée à l'historique des opérations des écocentres de 2014 à 2021.

**Tableau 4.3.3 Historique des années d'opération 2014-2021**

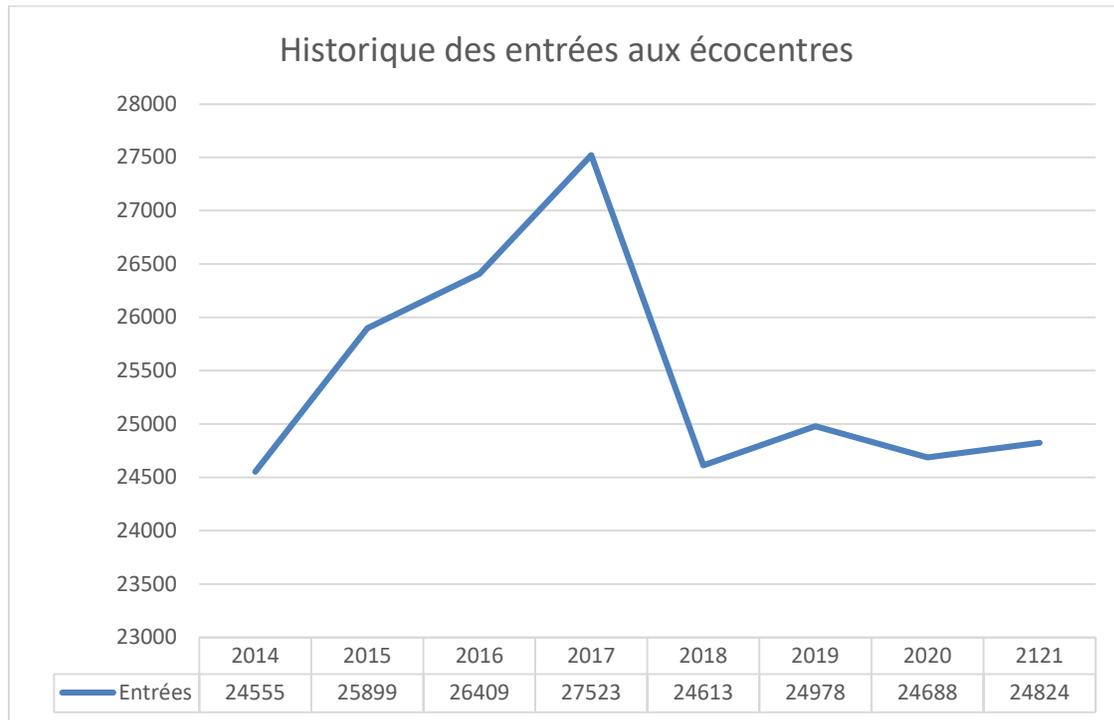
| Année | Nombre d'entrées | Tonnage (entrées) | Tonnage rejet | Tonnage valorisation | Taux de valorisation | Taux de rejet | Écart |       |
|-------|------------------|-------------------|---------------|----------------------|----------------------|---------------|-------|-------|
| 2014  | 24 555           | 3 860 t           | 900 t         | 2 868 t              | 74,30 %              | 23,32 %       | 92 t  | 2,4%  |
| 2015  | 25 899           | 3 650 t           | 1 032 t       | 2 700 t              | 73,97 %              | 28,27 %       | -82 t | 2,25% |
| 2016  | 26 409           | 3 840 t           | 1 121 t       | 2 715 t              | 70,71 %              | 29,18 %       | 4 t   | 0,1%  |
| 2017  | 27 523           | 3 911 t           | 961 t         | 2 855 t              | 73,00 %              | 24,57 %       | 95 t  | 2,43% |
| 2018  | 24 613           | 3 424 t           | 747 t         | 2 675 t              | 78,11 %              | 21,81 %       | 2 t   | 0,09% |
| 2019  | 24 978           | 3 429 t           | 791 t         | 2 538 t              | 76,23 %              | 23,76 %       | 100 t | 2,9%  |
| 2020  | 24 688           | 3 425 t           | 857 t         | 2 640 t              | 77,08 %              | 25,02 %       | -72 t | 2,10% |
| 2021  | 24 824           | 3 552 t           | 873 t         | 2 567 t              | 72,27 %              | 24,58 %       | 111 t | 3,13% |

Le manque ou le surplus de pourcentage des taux de rejet et valorisation est attribuable aux matières entrées ou sorties de l'écocentre sans avoir été pesées, telles que les ventes au magasin ainsi que des matières entrées l'année précédente et sorties durant l'année en cours et celles en inventaire.

**Figure 4.3.1 Historique des tonnages des années d'opération 2014-2021**



**Figure 4.3.2 Historique des entrées des années d'opération 2014-2021**



L'année 2021 a connu un taux de valorisation nettement inférieur aux années précédentes, mais un taux de rejet semblable. Le pourcentage d'écart, qui représente la portion non attribuée de la matière entrée, est également élevé ce qui crée une plus grande incertitude statistique. Cet écart pourrait indiquer que plus de matières ont transigé par le magasin de réemploi ou que beaucoup de matières étaient en inventaire à la fin de l'année 2021.

On constate un tonnage et un nombre d'entrées comparable aux années pré-COVID-19 pour 2021, ce qui pointe vers un retour à la normale pour 2022.

## **5. MAGASIN DE RÉEMPLOI**

En opération depuis le 13 mars 2014, le magasin de réemploi Phase 2 connaît un énorme succès auprès de la population. Tout objet ou matière ayant un potentiel de réemploi apporté aux écocentres sont conservés afin d'être revendus au magasin de réemploi. Ces matières bénéficient d'une deuxième vie, soit par leur mise en vente dans leur forme actuelle ou par leur transformation dans l'atelier d'ébénisterie et de mécanique adjacent au magasin.

Une section « promotion des artisans », qui donne une vitrine aux créateurs utilisant de la matière récupérée afin de créer des pièces originales, et une section « Zéro déchet », dont les produits favorisent la réduction à la source, complètent l'offre du magasin de réemploi Phase 2.

En 2019, la Régie a célébré les cinq ans du magasin de réemploi. Diverses activités ont été organisées afin de remercier la clientèle et sensibiliser la population à l'importance du réemploi.

Le concept du magasin inspire d'autres municipalités qui souhaitent optimiser le réemploi à leur écocentre. La Régie reçoit nombre de demandes de renseignements sur le fonctionnement et visite des lieux.

Le concept, qui se veut unique au Québec, a été présenté lors du Colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau environnement, en novembre 2019.

C'est avec grande fierté que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'est vu décerner un Mérite Ovation dans le cadre de la 99<sup>e</sup> édition des assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le magasin de réemploi Phase 2, sous la thématique « Quand l'apport des citoyens devient une valeur ajoutée » a été retenue dans la catégorie Municipalités et organismes municipaux – Réalisation à caractère environnemental - Aménagement, environnement et changements climatiques, le 13 mai 2021, lors du gala virtuel de remise des prix.

## **6. PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

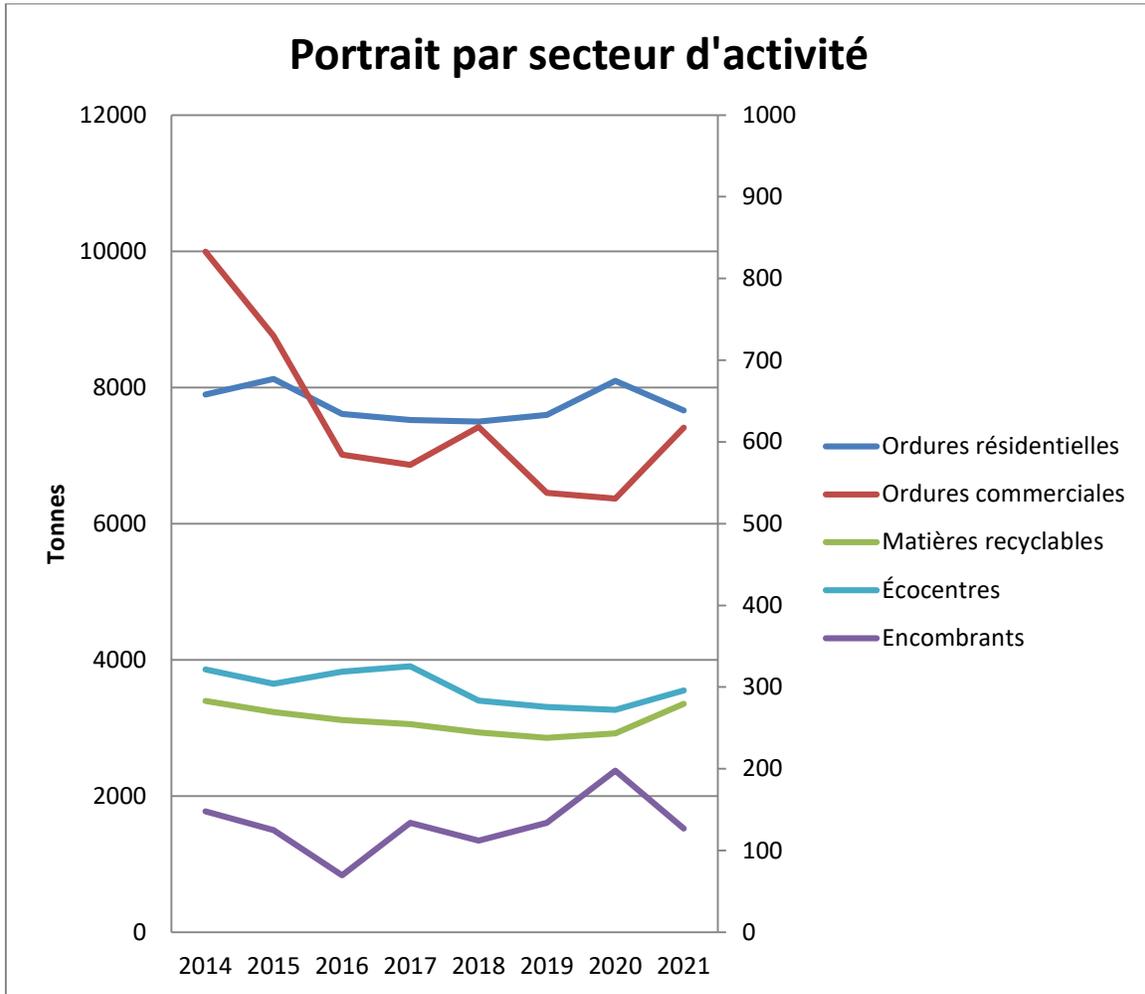
En 2020, la Régie a reçu confirmation de son éligibilité à la subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour la construction d'une plateforme de compostage dans la Manicouagan.

L'attribution du mandat de la conception et de l'élaboration des plans et devis de construction de la plateforme de compostage a été effectué en 2021 et confié à la firme FNX-Innov Inc. en partenariat avec la firme Solinov. Les étapes d'ingénierie préliminaire, d'évaluation des besoins opérationnels et de traitement des eaux usées sont présentement en cours.

## 7. PORTRAIT GLOBAL

La figure 6.1 ci-dessous reflète le portrait global des activités de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan.

Figure 6.1 Portrait historique global de la Manicouagan



L'année 2021 se veut une année modèle en termes de gestion des matières résiduelles dans la Manicouagan. L'augmentation de l'utilisation des services des écocentres et des quantités de matières recyclables combinée avec une diminution des ordures résidentielles et des encombrants est le scénario idéal pour la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. De plus, l'augmentation de l'enfouissement dans les secteurs commercial et industriel pointe vers une relance économique après les deux dernières années teintées par la pandémie de COVID-19.

## 8. PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Le suivi des tonnages (entrés, valorisés, enfouis, etc.) sur les différents plateaux d'opération présenté dans ce rapport sert également à déterminer la performance de la Régie sur le plan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Chacune de ses huit municipalités membres qui la composent, a un impact sur la performance et sur les sommes redistribuées par les différents programmes de subventions du gouvernement du Québec, dont la compensation de la collecte sélective et le programme de redistributions des redevances.

### **La compensation de la collecte sélective**

Le calcul de la compensation de la collecte sélective est basé sur la performance d'un organisme municipal, tel que la Régie, par rapport à d'autres organismes municipaux comparables. La performance est établie en fonction des coûts à la tonne de gestion de la matière recyclable par rapport à la quantité par habitant de matières recyclables récupérées. Plus on récupère de matières recyclables au meilleur coût possible, plus l'indice de performance augmente. Plus l'indice de performance d'un organisme municipal est élevé par rapport à la moyenne de son groupe, plus le pourcentage de compensation des dépenses soumise sera élevé.

Une importante réforme de ce système a été annoncée par le gouvernement du Québec à la suite de la diminution de la demande mondiale et de l'augmentation des coûts de traitement de la matière recyclable, et devrait être en complétée d'ici 2024.

### **Le retour sur les redevances à l'enfouissement**

Le retour des redevances à l'enfouissement est basé également sur un principe de performance en effectuant la comparaison du taux d'enfouissement par habitant par rapport à d'autres régions comparables, et aussi en fonction de la population et de la gestion de la matière organique. Pour maximiser le retour sur les redevances à l'enfouissement, il faut diminuer le nombre de kilogrammes de matières enfouies par habitant (kg/habitant) et offrir le traitement de la matière organique, par compostage ou biométhanisation. Le traitement de la matière organique diminue également le kg/habitant enfoui, et est donc doublement bénéfique au retour des redevances.

L'utilisation des services des écocentres, les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles (tri à la source) et la priorisation des services de valorisation des matières résiduelles pour les services municipaux sont des facteurs contribuant à l'amélioration de la performance des municipalités membres.

La collecte des encombrants, l'utilisation du service de collecte résidentiel par les commerces et les institutions, les matières résiduelles apportées au LET par les particuliers et les services municipaux, les

dépôts clandestins et les matières illégalement disposées à l'entrée du lieu d'enfouissement sont des facteurs nuisibles à la performance des municipalités membres.

## 9. SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans l'optique d'être une référence dans la gestion des matières résiduelles et de répondre à sa mission, la Régie fait de multiples efforts en termes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ).

L'année 2021 se distingue par la mise en œuvre du projet Demain Manicouagan, financé par RECYC-QUÉBEC, qui a permis l'embauche d'une ressource afin de mettre de l'avant différentes initiatives visant la réduction à la source, dont la diminution de l'utilisation du plastique à usage unique.

La poursuite de l'accompagnement de la Ville de Baie-Comeau dans l'élaboration de leur politique interne sur le bannissement du plastique fait partie du projet qui a, entre autres, permis l'acquisition et l'aménagement d'équipements, tels que des fontaines d'eau, des lave-vaisselles, des éco-cups et des tasses bleues de l'entreprise *La vague*.

L'exposition itinérante AGIR pour demain a été lancée en octobre 2021 au Cégep de Baie-Comeau. Elle a été élaborée par la Régie en partenariat avec le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire dans le but de susciter une prise de conscience des impacts des déchets plastiques dans le fleuve Saint-Laurent. Six bulles chocs sur supports mobiles ont été conçues à partir de matériaux récupérés et créés par des étudiants en Arts, lettres et communication.

Des bandes dessinées, signées Catherine Arseneault, proposent des solutions concrètes pour réduire à la source et consommer autrement. L'exposition sera présentée sur plus d'une année dans les écoles de la Manicouagan et espaces grand public.

En 2021-2022, la phase 2 de Demain Manicouagan se poursuit avec objectif d'établir le portrait de la performance des institutions, des commerces et industries (ICI) en gestion des matières résiduelles. Des actions de communication et de sensibilisation ont été ciblées et seront adaptées pour améliorer leur bilan environnemental et détourner des matières recyclables et valorisables de l'enfouissement. Une agente de sensibilisation sera affectée au projet pour débiter les rencontres et le suivi auprès des ICI sélectionnés.

La Régie a organisé la toute première édition de la Journée du vêtement récupéré en *mode friperie*, une journée entièrement dédiée à la promotion du réemploi du textile dans la Manicouagan. L'initiative visait à soutenir, le Dépannage de l'Anse, un organisme qui conditionne et remet en circulation annuellement une

grande quantité de vêtements. Une campagne médiatique a été réalisée sur les réseaux sociaux et dans les médias grâce à des affiches mettant de l'avant des personnalités qui encouragent l'usage de seconde main.

Plusieurs activités de sensibilisation ont également été organisées, parmi celles-ci notons la soirée « sang déchet » visant à promouvoir l'utilisation de produits hygiéniques lavables. Les participantes en ont appris davantage sur les alternatives existantes grâce aux conférencières invitées et les témoignages de femmes convaincues. Un groupe d'achat aura rendu accessible des serviettes lavables, culottes et coupes menstruelles à meilleur prix.

#### **Liste des initiatives habituelles :**

- Activités de sensibilisation sur les 3RV, liées aux bonnes pratiques citoyennes en gestion des matières résiduelles, organisées dans le cadre de la Semaine de la famille de la Ville de Baie-Comeau, la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- Collections de créations conçues à partir de matières recyclées à l'atelier d'ébénisterie du magasin de réemploi Phase 2 (clientèle touristique et régulière);
- Incitatif au réemploi à l'aide de promotions et ventes au magasin de réemploi Phase 2;
- Activités de promotion des services offerts et kiosque info-collectes;
- Offre d'ateliers sur les 3RV dans les écoles;
- Accompagnement des ICI dans la gestion des matières résiduelles, sur demande;
- Représentation sur divers comités régionaux sur l'environnement;
- Service permanent de récupération de carcasses durant la période de chasse;
- Service de récupération des feuilles mortes à l'automne et distribution dans les organismes pour en faire du compost.

La responsabilité citoyenne est au cœur des défis de la Régie. Pour l'organisation, le déchet ayant le moins d'impact sur l'environnement est celui qu'on ne produit pas.

## **10. CONCLUSION**

L'année 2021 se rapproche des années prépandémie avec des résultats similaires à l'année 2018. La diminution des restrictions sanitaires et le retour progressif aux habitudes de vie normal ont eu, tel qu'anticipé, un impact sur la quantité des matières résiduelles générées et dresse pour 2021 un portrait plus fidèle aux années 2014-2019.

En plus de la fin progressive de la pandémie, le service de collecte sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes, la baisse démographique, le contexte économique, la gestion des matières résiduelles et la responsabilisation des consommateurs (tri à la source) sont d'autres facteurs modulant la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire.

Enfin, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan continue ses efforts d'amélioration des services aux citoyens à juste coût ainsi que ses activités de sensibilisation et de réduction des déchets auprès de la population.